

## FICHE DESCRIPTIVE DE LA FORMATION



### La Formation syndicale Cgt - Prudis

Espace vie syndicale  
263, rue de Paris  
Case 4-3  
93516 Montreuil Cedex

Tél :01.55.82.82.17  
Courriel : [prudis@cgt.fr](mailto:prudis@cgt.fr)

Site internet : <http://www.formationsyndicale.cgt.fr>

## 011-Session 2 Le formalisme de l'audience

### Public :

Les Conseillères et conseillers prud'hommes désigné(e)s en cours de mandat ou n'ayant pas pu participer à la Session 2 dans leur territoire.

### Le contexte qui amène à faire de la formation :

Cette formation s'inscrit dans la famille de formation « **outiller à un mandat** ». Elle a pour but de développer les capacités nécessaires de nos camarades pour qu'elles et ils soient à même de préparer et respecter le formalisme de l'audience.

### Les objectifs de formation :

Les stagiaires seront outillés sur la session 2 Le formalisme de l'audience.

### Les thèmes abordés :

1. L'audience, sa définition ;
2. Sa préparation ;
3. Son ouverture ;
4. Son débat ;
5. Sa clôture ;
6. Son départage.

### Les pré requis à cette formation :

Ce stage s'adresse aux conseiller(e)s prud'hommes désigné(e)s en cours de mandat ou n'ayant pas pu participer à la Session 2 Le formalisme de l'audience dans leur territoire et ayant suivi la Session 1 Prise de mandat.

### Évaluations prévues :

Évaluations formatives en cours de stage à l'occasion d'exercices et mises en situations permettant aux stagiaires d'auto-mesurer leurs apprentissages.

Évaluations sommatives de fin de thème, sous forme de synthèses.

Évaluations appréciatives de thème ou de journée et en fin de formation .

### Forme et durée de l'action de formation :

Stage de 5 jours du 27 au 31 mai 2024 au Centre confédéral de formation syndicale Benoît Frachon à Gif-sur-Yvette (91). Arrêt Courcelle sur Yvette de la ligne B du RER.

Le centre est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les frais de transport seront remboursés aux stagiaires sur présentation des justificatifs.

Les frais d'hébergements et de restauration sont pris en charge par PRUDIS-CGT.